

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

SOMMAIRE :

Communications de la Société : Extrait du Procès-verbal de la Réunion trimestrielle du 5 avril 1913. — Excursion annuelle de la Société à Bourg-et-Comin (Ch. Bosteaux).

Découverte et fouilles d'un dolmen souterrain à Barbonne-Fayel (Em. Schmitz).

Découvertes archéologiques régionales : Fouilles exécutées dans le Cimetière cel-

tique d'Hauviné (*suite et fin*) (J. Dupuis). — Un Cimetière celtique à Saint-Clément-à-Arnes (Louis Simonnet). — Quelques comparaisons relatives aux Cimetières d'Hauviné et de Saint-Clément (Ardennes) et à leur mobilier funéraire (J. D. et L. S.).

Société Archéologique Champenoise : Liste des nouveaux adhérents.

COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du Procès-verbal de la Réunion trimestrielle, du 5 Avril 1913.

Le 5 Avril 1913, la Société Archéologique Champenoise, s'est réunie à deux heures en assemblée trimestrielle, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à Reims, sous la présidence de M. BOSTEAUX.

Trente-trois membres étaient présents, deux s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

LE PRÉSIDENT adresse un souvenir ému à la mémoire de deux de nos membres honoraires, MM. Robert LUCAS et Arthur de BARY et d'un membre actif, M. GALLOIS, décédés depuis la dernière réunion.

LE SECRÉTAIRE donne ensuite lecture d'une lettre de notre collègue M. SCHMITZ, nous annonçant une communication, pour



le prochain bulletin, au sujet d'un dolmen qu'il vient d'explorer à Barbonne-Fayel.

M. le lieutenant BÉRARD présente divers objets très intéressants, en particulier un fragment de vase en bec de canard et une photographie d'un vase similaire et deux plaques de bronze fixées sur des rondelles en fer, probablement des appliques de bouclier.

M. FOURCART a apporté deux boucles d'oreille en or, mérovingiennes avec figurine, et une petite broche aussi en or, avec inscrustations de grenats.

M. LOGEART a recueilli à Aussonce (Ardennes) : 1° lieudit le Mont Rouillon, dans une fosse gauloise marnienne, un vase rouge brisé, un torqué à petits tampons, un bracelet ordinaire et un autre en serpent, malheureusement brisé et une fibule en bronze ; 2° à la Côte des Braies, un magnifique vase en terre noire orné de petits mamelons faits avec les doigts et un couteau ; 3° au Mont Chauchet, un petit vase en terre et une grosse perle, d'une substance vitrifiée et ornée de huit cercles bleus placés deux à deux. Le même fouilleur présente aussi un fragment de défense de mammoth provenant de Venizel (Aisne).

M. et Mme COURTY ont découvert dans le canton de Juniville (Ardennes) une grande quantité d'objets gaulois, gallo-romains et mérovingiens. A citer des torques gaulois, des bracelets, des perles en verre à dessins, des fusaioles, hochets, fibules, fers de lance, le tout gaulois ; puis un verre apode, des boucles en bronze, hachette, de l'époque mérovingienne.

M. MACHET présente quatre pointes de flèches trouvées sur le plateau de Moslin, près de Villers-aux-Bois (Marne).

M. BOURDON présente une mâchoire d'animal (cheval) et différents objets néolithiques : nucléus, polissoirs, grattoirs, dont un à encoche, retouchoirs, perçoirs, provenant de Rozet-Saint-Albin (Aisne).

M. GARDEZ montre différents ossements, en particulier une vertèbre de bœuf primigénus et un fragment de tête de cervidé, ainsi que des coups de poing de différentes ballastières des vallées de l'Aisne et de la Vesle. Un seul est en silex, les autres sont en grès.

M. DUPUIS a trouvé à Hauviné (Ardennes) :

1° Fosse : une épée, deux mors dont un brisé, dix anneaux en bronze, cinq grands et cinq plus petits ;

2° Fosse : un poignard à manche en os, une boucle en bronze, une épingle et un petit anneau du même métal.

LE PRÉSIDENT remercie les membres de la Société Archéologique Champenoise d'avoir apporté autant d'objets, ce qui montre leur activité dont il les félicite et les engage à continuer leurs efforts.

M. le Docteur GUELLIOT explique alors ce qu'est un musée ethnographique et quelles sont les raisons qui l'ont décidé à fonder le Musée ethnographique de la Champagne récemment installé à l'Archevêché.

Les membres de la Société Archéologique Champenoise, se sont ensuite rendus dans les salles de ce musée où sous la conduite de M. le Docteur GUELLIOT ils ont pu admirer les curieux spécimens des objets employés autrefois dans la Champagne et qui font de ces collections un des plus intéressants recueils d'histoire que l'on puisse trouver. Nous n'entreprendrons pas d'en faire la description, préférant engager nos adhérents à une visite dont ils tireront intérêt et instruction.

Au moment trop tôt venu de quitter les salles, LE PRÉSIDENT remercie M. le Docteur GUELLIOT de son aimable accueil et le félicite de l'heureuse initiative qu'il a prise en fondant le Musée ethnographique de la Champagne.

Excursion annuelle de la Société à Bourg-et-Comin (Aisne), le 12 Mai 1913.

Le Comité de la Société archéologique Champenoise ayant projeté de faire cette année une excursion, il fut décidé qu'elle se ferait dans le département de l'Aisne, aux creutes préhistoriques de Bourg-et-Comin, centre important de Creutes ou Boves trogloditiques creusées sous la portion supérieure du plateau d'une butte isolée formée d'un banc de calcaire tendre. Ce plateau qui était recouvert à l'époque tertiaire de toutes les couches marines et lacustres de cette période, a été dénudé à l'époque glaciaire par des masses d'eaux effrayantes qui descendaient du Nord-Ouest en battant en brèche et ruinant tout ce qu'elles

rencontraient et en laissant sur leur passage de grands dépôts de graviers, de cailloux et de roches diverses, qui forment le sol des vallées.

C'est à la base de ces dépôts, presque en contact avec la craie que nous retrouvons les premiers vestiges de l'industrie humaine composés de coups de poings chelléens et moustériens, associés à des ossements de bœufs de mammoth etc. etc. Les balastières de la rivière d'Aisne et de la Vesle à partir de Jonchery; Braine; Ciry-Salsogne et Bourg-et Comin en ont fourni une quantité extraordinaire.

Excursion. — Le plateau de Bourg-et-Comin appartenant à M. Rillart de Verneuil, le Comité de la Société archéologique Champenoise demanda à M. de Verneuil l'autorisation de visiter son domaine pour en explorer les creutes qui entourent le plateau. Ces habitations primitives sont au nombre de quatre cents, sans compter celles dont les ouvertures sont comblées par des éboulis.

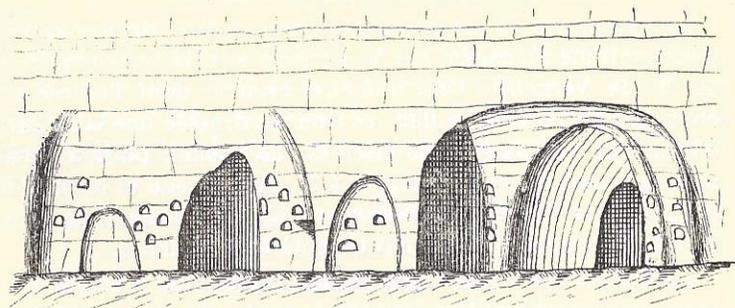
M. de Verneuil nous ayant accordé gracieusement son invitation, le 12 Mai, quinze membres de la Société prenaient le train à Reims pour descendre à Fismes tandis que d'autres membres venaient par le chemin de fer de banlieue par Cormicy ou par la voie ferrée de Rethel à Soissons.

A notre arrivée à Bourg-et-Comin, la Société était reçue par M. Lefèvre, régisseur du domaine et le garde particulier de M. de Verneuil. Les sociétaires réunis quittent le coquet village de Bourg-et-Comin et sous la conduite de M. Lefèvre, nous commençons par explorer les premières excavations de la partie Est-Sud du plateau. Une vingtaine de ces habitations primitives, creusées dans un calcaire tendre dont le sous-sol repose sur les sables dits « de Bracheux » formaient des habitations saines, fraîches l'été et chaudes l'hiver. Des sources étaient à proximité pour l'alimentation des habitants. Comme organisation intérieure, des bancs et des alcoves pour les lits; des excavations carrées, taillées dans les parois devaient servir d'armoires ainsi que de petites niches pour y mettre l'éclairage.

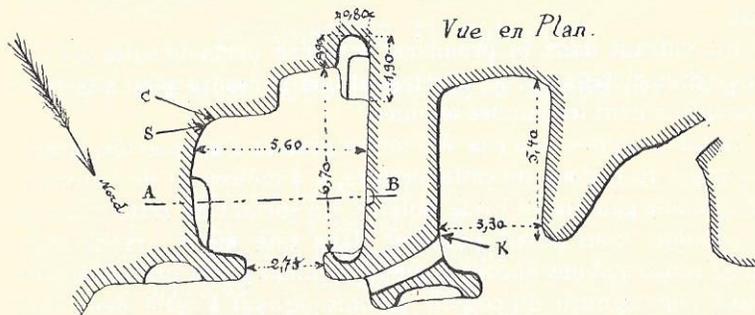
Nous avons remarqué également que ces creutes se fermaient au moyen de traverses en bois que l'on glissait dans les entailles faites aux parois de l'entrée de la creute. Après examen de la manière dont ces habitations ont été creusées, nous avons remarqué que la base des parois a été taillée avec la hache de pierre. L'habitation de l'homme néolithique ne demandait pas beaucoup d'espace.

GROTTES DE BOURG-ET-COMIN

Aspect de la Façade



Vue en Plan.

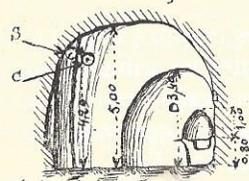


Signes symboliques.

Échelle de 10^m p. mètre.

Coupe suivant AB

de la vue en plan.



Cercle S



Cupule C



Signes en X

C'est à l'époque gauloise, où la population était plus nombreuse que ces creutes ont été agrandies. Le travail d'agrandissement a été opéré au moyen du pic dont toutes les parois ont conservé les stries. Des creutes servant à l'habitation étaient comme je l'ai dit, plus hautes, munies de niches pouvant remplacer les meubles, tandis que des couloirs faisaient correspondre l'habitation à des creutes qui abritaient le bétail.

Après examen de ces premières creutes une surprise agréable nous avait été ménagée par M. Lefevre sur la recommandation de M. de Verneuil. Une immense creute dont l'entrée avait été ornée de verdure en fleur se trouvait dressée une table garnie d'excellent vin blanc et de biscuits. La société porta à l'unanimité un toast de remerciement à M. de Verneuil et le Président proposa à la Société de décerner à M. de Verneuil le titre de membre honoraire, ce qui fut accepté à l'unanimité.

La Société continuant ensuite son exploration s'arrêta devant trois immenses creutes formant le centre de la partie du Sud-Est.

En entrant dans la première, la vue se porta de suite sur un siège creusé dans le roc, sur lequel une personne peut s'asseoir tranquillement les jambes tendues.

Notre surprise n'a pas été moins grande d'apercevoir, gravé à l'angle du plafond de cette creute, à 4 mètres 20 de hauteur, le symbole gaulois du cycle solaire. En sortant de cette creute, un couloir nous faisait pénétrer dans une autre grande salle nous remarquâmes encore le même symbole gravé profondément dans l'encoignure du couloir communiquant à cette deuxième grotte. Dans la paroi à gauche, près du cycle solaire se trouvent gravés un cœur et un carreau. La roche en dessous de ces deux signes est usée en creux, à la hauteur de l'abdomen.

Que peuvent signifier ces signes qui auraient quelques rapprochements avec certaines coutumes bretonnes près de divers menhirs !

Il nous semblerait que ces trois grandes creutes étaient le lieu de rassemblement où le Capitole de toutes les tribus à l'époque gauloise, attendu que ces trois creutes pouvaient réunir facilement un millier de personnes. Sur le devant de ces trois creutes, se trouve une vaste plateforme exposée au Sud-Est.

La première de ces trois creutes avec le symbole solaire et le siège n'aurait-elle pas été le temple religieux à l'époque gauloise ?

La journée arriva à sa fin, une visite fut rendue à la fontaine aux corbeaux, où se trouve un atelier néolithique. M. Lefèvre nous signala l'emplacement des tombelles où existent encore des tumulus. Ensuite, on fit l'excursion du plateau où se trouve un retranchement gaulois. De cet endroit on domine dans le vallon : vers le N.-O. la commune de Verneuil et plus loin, par-dessus ces jolies vallées verdoyantes la silhouette de la cathédrale de Laon.

L'excursion étant terminée, on regagne Bourg-et-Comin, enchantés de cette belle journée et, après avoir pris le coup de l'étrier et remercié nos hôtes de leur aimable réception, nous prenons congé avec l'espoir de revenir, plus tard, visiter l'autre versant.

Le Président de la S. A. C.,

Ch. BOSTEAUX.

DÉCOUVERTE ET FOUILLES

D'UN DOLMEN SOUS-TUMULUS A BARBONNE-FAYEL

Une note succincte parue dans un journal de Châlons ayant signalé la mise au jour à Barbonne, d'une grande dalle de pierre sous laquelle quelques ossements humains avaient été découverts, je demandai à l'Administration préfectorale de vouloir bien prier d'urgence M. le Maire de Barbonne d'empêcher la destruction de l'objet signalé. Je priai, en outre, M. le Chef de division de vouloir bien prévenir M. le Maire qu'il recevrait à bref délai, ma visite en qualité de Membre correspondant de la Commission des Monuments historiques (section des Monuments préhistoriques) du département de la Marne.

Le lendemain, en compagnie de M. Beuve, conservateur des musées de Châlons, je me faisais transporter à Barbonne.

Accueilli très aimablement par M. Lhéritier, l'intelligent Maire de Barbonne, nous nous rendîmes à deux kilomètres Nord-Est de cette commune au lieudit « Les Mardelles » but de notre voyage. Cet endroit est situé presque à la base d'un mamelon, à 250 mètres du ruisseau « le Paussin ».

En arrivant sur les lieux nous reconnûmes sans hésitation que

nous nous trouvions en présence d'un dolmen qui devait être autrefois recouvert d'un tumulus, alors que maintenant il affleure la surface du sol, à la partie la plus saillante.

La table du dolmen, telle qu'elle se présentait et telle qu'elle est aujourd'hui mesure quatre mètres de longueur, elle a quatre mètres de largeur sur un parcours de trois mètres, après quoi elle s'amincit progressivement pour se terminer en pointe ; son épaisseur varie de soixante à quatre-vingts centimètres.

Quand cette pierre fut mise au jour, on reconnut qu'elle mesurait 5 mètres 50 et comme elle s'arrondissait à l'opposé de la pointe suivant la forme de la fosse sépulcrale subjacente, cette pierre avait l'aspect d'un gigantesque coup de poing Chelléen ; forme que j'ai déjà eu l'occasion d'observer sur une pierre tombale préhistorique mise au jour, puis laissée en place et recouverte à Villeneuve-les-Renneville (Marne).

La table du dolmen est un bloc de poudingue constitué par des galets noirs oviformes empâtés dans du grès gris quartzeux. Cette table était supportée à l'entrée du dolmen par deux piliers en grès plus compact et de teinte beige.

Ces roches tertiaires sont d'origine locale et proviennent vraisemblablement de la carrière voisine de Saudoy, exploitée pour ses galets, où l'on trouve parfois de petits blocs de ce poudingue.

M. Dupont, architecte départemental, lors de sondages à Chantemerle, commune voisine, a rencontré un banc de ce poudingue de 13 mètres d'épaisseur.

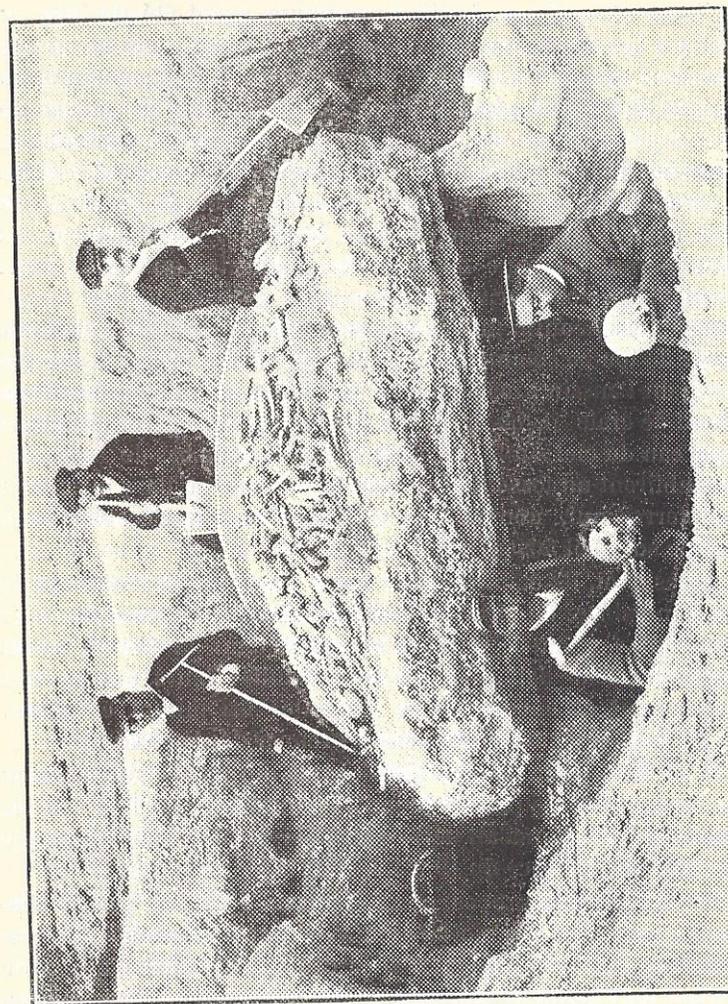
Quand nous arrivâmes, l'œuvre de destruction du dolmen était déjà commencée, l'un des piliers avait été brisé ainsi que la table elle-même, sur une longueur de 1 mètre 50.

Mais, tel qu'il subsiste actuellement, ce monument est tout à fait digne de conservation.

D'autre part, dix-huit squelettes avaient déjà été exhumés et les ossements dispersés, piétinés.

Fixés sur l'importance de la découverte que nous avions sous les yeux, nous entrâmes en pourparlers avec M. Berton Eugène, Conseiller municipal de Barbonne, locataire des terrains et mandataire de son frère, propriétaire.

M. Eugène Berton et M. le Maire nous promirent de défendre la destruction et l'accès du dolmen. Enfin les fouilles de celui-ci nous furent autorisées, sous le contrôle de M. Berton fils qui devait s'associer à nos travaux.



Ceci se passait le 8 Mars 1913, le 10 du même mois je commençais mes investigations.

L'installation d'une sépulture commune ayant été décidée au lieu dit « Les Mardelles », les néolithiques creusèrent une longue fosse de 1 mètre 90 de largeur, de 2 mètres 50 de longueur et de 1 mètre 80 de profondeur. Ils enlevèrent d'abord la couche de terre supérieure qui est de 60 à 70 centimètres de profondeur, traversèrent une zone de craie d'une épaisseur d'environ 50 centimètres, qui se présente sous la forme de lamelles de trois centimètres d'épaisseur sans cohésion, et finalement ils s'attaquèrent au banc de la craie compacte, qu'ils taillèrent jusqu'à la profondeur voulue.

Quand les néolithiques eurent creusé l'emplacement qui devait servir de tombe commune à la tribu qui s'était installée sur les bords du Paussin ; instruits par leur campement dans des trous à fond de craie, ils ne firent pas les choses à la légère. Craignant que l'eau du ciel s'infiltrât et séjournât dans le bas de la tombe, ils établirent un fossé tout autour du caveau, et ils y placèrent des pierres qui, non jointes, pouvaient laisser s'écouler l'eau dans le sous-sol faisant office de puisard.

Après quoi, ils établirent sur toute l'étendue de l'aire de la fosse un dallage de pierres. Mais par surcroît de précautions et pour enlever toutes traces d'humidité dans la tombe, avant d'installer leur dallage, ils firent chauffer leurs pierres très violemment et encore toutes brûlantes les mirent en place. Après quoi seulement ils firent un premier dépôt de corps.

Je ne suis pas le premier archéologue qui ait fait l'observation de l'installation de pierres soumises à un feu très ardent. M. le baron de Baye, signalait déjà ce fait à la Société d'anthropologie de Paris en la séance du 19 Mars 1874

J'ajouterai, à ce propos, que cette façon d'assainir par la chaleur la couchette des morts, a dû se poursuivre jusqu'à l'époque gauloise. L'on peut expliquer ainsi cette particularité qui a dû frapper tout fouilleur marnais, et qui consiste en l'observation d'un véritable béton que l'on rencontre, rarement il est vrai, dans certaines sépultures gauloises. Cette espèce de béton n'a pu se produire dans ces milieux, croyons-nous, que par l'infiltration de l'humidité sur de la craie calcinée.

Dans la tombe, sous-dolmen de Barbonne, le placement de pierres brûlantes nous a été prouvé : 1° par l'immobilisation des

pierres du dallage dans un véritable béton ; 2° par la découverte sous les dalles du pourtour mais proche de l'entrée du caveau de trois haches en silex. Or ces trois haches, cachées sous des pierres surchauffées, furent saisies, à tel point, par la chaleur, qu'elles semèrent autour d'elles des éclats que nous avons recueillis. De plus, elles étaient désagrégées si profondément qu'elles se brisèrent au lavage.

Ces haches dissimulées sous des pierres, et semble-t-il, sans attribution personnelle, nous ont fait songer à ces pierres tombales romaines revêtues de l'énigmatique estampille du *Sub Ascia*, estampille qui n'est peut-être autre chose que la survivance de la tradition préhistorique mettant en la hache le symbole de la « toute puissance », sous la sauvegarde de laquelle furent placés les Romains défunts, les morts de Barbonne, ceux de Gavr'inis, de Locmariaquer, etc.

J'ai déjà signalé une gaine de hache debout recueillie contre un crâne, à l'entrée du couloir donnant accès à une grotte à Congy (1). J'ai également recueilli, sous une pierre à l'entrée du côté gauche d'une grotte en partie effondrée, une hache en silex dans sa gaine, au lieu dit « La Pierre Michelot » dans cette même commune de Congy.

Au moment de l'installation du dallage dolménique, on fit, au centre de l'aire du caveau un feu très violent qui pût servir à deux fins. D'abord à chauffer les pierres qu'on voulait mettre brûlantes en place.

Ensuite, ce feu, qui a laissé une couche de 20 centimètres de cendres, servit de bûcher, ainsi qu'en témoignent les débris d'un corps humain incinéré trouvé sur cet emplacement.

J'ai recueilli comme preuve de cette incinération de multiples morceaux de crânes, une portion de maxillaire inférieur, une tête d'humerus et de notables portions de tibias, fémurs, etc., le tout calciné au noir, au bleu et à blanc.

A propos de cette coloration d'un joli bleu tendre, coloration très apparente qui nous avait très intrigués alors qu'elle nous apparut, j'ai eu l'occasion de me rendre compte que cette teinte peu stable était due à un phénomène de combustion qui disparut aussitôt après le lavage.

(1) Etude sur quelques crânes néolithiques trépanés, recueillis à Congy (Marne), par Emile Schmit. Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. Cinquantenaire de cette Société 1909, page 503.

L'incinération démontrée dans le tombeau de Barbonne, montre une fois de plus que ce mode funéraire constaté par M. le baron de Baye (*Loco citato*) était bien pratiqué à l'époque néolithique. Lors de mes fouilles à Châlons de trois hypogées néolithiques, j'ai observé le même cas. De plus à Villevénard (Marne) au lieu-dit « Les Terres Rouges », j'ai trouvé, en 1904, sous un large foyer, à 50 centimètres de profondeur, un corps isolé absolument entier, complètement incinéré et accompagné de silex.

Ma collection a recueilli les ossements et les silex témoins de cette incinération.

Après l'incinération d'un corps dans le caveau de Barbonne, le dallage étant terminé, il fut procédé au dépôt d'un certain nombre de morts, qui, sur tout le pourtour du caveau, furent placés dans la position accroupie. Les crânes rencontrés en ces parages se trouvaient proche le bassin des morts auxquels ils appartenaient avec cet enchevêtrement caractéristique d'ossements qui se produit quand un corps a été déposé accroupi et qu'il s'est décharné et écroulé.

Lorsque M. Beuve, mon collaborateur, put venir me rejoindre le troisième jour de mes fouilles, je venais précisément de mettre en évidence un crâne qui, les dents en l'air, était placé entre un tibia absolument debout maintenu par la paroi, alors que l'autre tibia s'était affaissé en travers du crâne.

L'ombre qui coupait les ossements par leur milieu, ne me permit pas de prendre une photographie de cet assemblage.

Les corps de ce premier dépôt s'étant décomposés, les crânes croulèrent sur le sol et furent un peu plus tard protégés par des pierres juxtaposées. Les ossements furent alors recouverts par des débris de craie et de terre.

A ce moment il fut procédé à l'établissement sur la tombe de la grande pierre sépulcrale.

La table du dolmen fut posée sur deux piliers, à l'extrémité Sud, alors que l'extrémité Nord que j'ai signalée comme se terminant en pointe, reposa à plat directement sur la craie. Il fut ainsi permis de pénétrer dans la tombe par l'ouverture laissée entre les deux piliers.

Les deux piliers d'environ un mètre de hauteur furent placés sur la craie compacte et comme ils s'avançaient un peu en saillie dans la fosse, ils furent calés à l'aide d'une muraille de pierres

non cimentées qui dans le bas était emprisonnée solidement dans les moëllons qui constituaient le dallage.

Des crânes et des ossements bloqués derrière les murailles de soutènement montraient bien que l'édification du dolmen avait été faite après le dépôt d'un premier apport de corps. Sur ce premier lit funéraire, il en fut placé un second, puis un troisième, tout au moins en un endroit où j'ai pu constater une superposition de trois étages de crânes.

Je dois ajouter que, vers le milieu de la fosse, il put y avoir eu le dépôt de deux ou trois corps étendus horizontalement et en leur entier ; j'ai lieu de le penser, car, outre l'observation d'un tibia allongé aboutissant parfois à un fémur, j'ai recueilli à la suite d'un tibia bien à plat, tous les petits ossements d'un pied permettant la reconstitution de celui-ci.

Dans le haut du caveau, les ossements qui se présentèrent n'offrirent aucune relation squelettique entre eux. Ils furent apportés là par brassées. Ainsi l'un de ces dépôts, pouvant tenir dans les deux mains, montra en un faisceau et bien alignés : un tibia d'enfant, un fémur gigantesque, un humérus et un tibia de taille moyenne.

Malheureusement le haut de cet ossuaire avait été surmonté par une vingtaine de crânes (1) qui furent extraits et brisés avant notre arrivée, lors de la mise au jour de la table du dolmen. Cette perte est doublement regrettable, étant donné que l'un de ces crânes portait les traces d'une lésion qui nous aurait peut-être permis de constater ou l'impression d'un T sincipital ou l'ouverture d'une trépanation.

L'exposé du quadruple mode funéraire pratiqué dans le dolmen de Barbonne étant terminé, je vais passer à la nomenclature du mobilier funéraire.

J'ai dit en quel fâcheux état et dans quelles conditions furent trouvées, sous des pierres, à la base du caveau et proche de l'entrée de celui-ci, trois haches en silex de dix à douze centimètres de longueur.

A celles-ci, il convient d'en ajouter une quatrième plus petite qui put avoir six centimètres de longueur quand elle fut complète. Mais on ne retrouva de cette dernière que le taillant

(1) Voir *La Grotte dolmen de la Garenne Verneuil* (Marne) par Auguste Nicaise. Années 1879 à 1880, page 412. — Société agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

fort bien poli. Ce vestige de hache est en roche noire étrangère au département ; on y perçoit des traces de cuivre. La section maculée de boue du côté opposé au taillant laisse penser que ce fragment était en cet état lors de son dépôt.

Une vingtaine de couteaux en silex blond ou bleu, furent découverts près des inhumés. Ces lames sont de grandeurs variables, si les unes ont jusqu'à 14 centimètres de longueur, les plus mignonnes ne mesurent que 6 centimètres.

Parmi ces lames, il en est une qui mérite une mention particulière : très coupante d'un côté, elle est à talon dorsal de l'autre comme dans nos couteaux actuels. Elle en a du reste l'allure car elle présente dans le haut une inflexion courbe d'un bel effet. D'un beau bleu transparent foncé, cet intéressant objet constitue une belle pièce de musée.

J'ai recueilli un petit affiloir en silex pour aiguilles en bois ou en os et un de ces petits outils légèrement bombés qui s'allongent de la grandeur d'un doigt et sont obtus aux deux bouts. Ces objets ont été nommés retouchoirs. Je n'ai point trouvé de tranchets à tranchant transversal bien que j'aie rencontré la moitié d'un petit manche en os, où se trouve généralement engagée un gouge de ce genre.

Les seuls objets de parure trouvés en la possession des néolithiques de Barbonne sont trois amulettes rondes en coquilles à nacre. Ces coquilles ternes sur une face sont très brillantes sur l'autre. Elles sont toutes trois perforées de deux trous parallèles, ce qui leur donne l'aspect de nos boutons actuels en nacre, tout au moins pour les deux petites qui en ont la dimension. La plus grande que j'ai pu recueillir intacte a six centimètres de diamètre. Elle ne peut provenir que d'une grande coquille fossile, vraisemblablement d'un fragment de nautilus, comme j'en ai rencontré à Damery (Marne).

La rencontre d'une grande aiguille en bois, fort maltraitée par l'humidité et par l'outil des fouilles, un petit perçoir en andouiller de cerf et quelques fragments de poterie rouge, extérieurement, noir à l'intérieur, de huit millimètres d'épaisseur, complètent le mobilier funéraire trouvé aux alentours des membres de la tribu qui stationna, il y a sans doute, quatre à cinq mille ans, sur les bords du Paussin.

Il convient d'ajouter à ce mobilier, les offrandes qui furent offertes aux inhumés du dolmen de Barbonne, comme viatique, pour le grand voyage en l'au delà.

Nous avons recueilli un astragale de cheval et un gros os qui, je crois, est l'humérus de ce même animal, des os de blaireau, enfin de longs os creux qui appartiennent à un oiseau de forte taille qu'il reste à déterminer.

Parmi les crânes des cinquante squelettes d'hommes, femmes et enfants réunis sous ce dolmen, la majeure partie nous a semblé délichocéphale, il en est cependant de courts, ce qui implique certainement la présence de mésaticéphales, mais nous n'avons point personnellement à nous en occuper ; boîtes crâniennes et ossements seront l'objet d'une étude particulière à laquelle va procéder prochainement, M. le docteur Manouvrier, l'éminent professeur de l'Ecole d'anthropologie de Paris.

Emile SCHMIT,

Correspondant pour le département de la Marne de
la Commission des Monuments historiques
(section des Monuments préhistoriques).
Correspondant de l'Ecole d'anthropologie de Paris.
Conservateur honoraire du Musée de Châlons.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉGIONALES

Fouilles exécutées dans le cimetière celtique d'Hauviné

(Suite et fin) ⁽¹⁾

Les quelques sépultures dont il nous reste à rendre compte, étaient situées dans la partie sud du cimetière. Les objets qu'elles contenaient nous paraissent présenter quelque intérêt.

Une fosse, ouverte le 13 août 1912, avait, à l'ouest, une longueur anormale de 1 mètre 80 pour finir, à l'est, avec 0 mètre 80 ; sa longueur était égale à sa plus grande largeur. Elle ne contenait qu'un squelette, celui d'un chef vraisemblablement, comme on le verra plus loin. A la place du crâne qui n'existait plus, et sur toute la largeur de la fosse, on rencontrait d'abondants fragments de poterie. Le reste du squelette reposait à sa place normale ; toutefois, les tibias, les péronés et les pieds se relevaient vers la

(1) Voir *Revue archéologique Champenoise*. - N° 4. - 1911.

surface du sol et formaient un plan oblique avec le fond de la fosse dont ils étaient séparés par une couche de terre tourbeuse de 0 mètre 20 environ.

Le long du fémur, à droite, était l'épée, très courte, du guerrier ; la poignée se trouvait à portée de la main, la pointe tournée vers les pieds ; à côté, près du genou, deux mors, l'un ordinaire, l'autre dit « brisé » ; enfin, tantôt sous le fémur et sous l'épée et tantôt dessus, étaient dispersés quatre plaques de bronze, de même forme, de même taille, identiquement ajourées, qu'on dénomme habituellement « phalères », et dix anneaux de bronze.

L'épée. — Un fourreau de fer qui enferme entièrement et exactement la lame est formé de deux parties non soudées, mais maintenues de distance en distance par d'étroits liens de fer : un de ces liens est encore bien visible. Ce qui reste de la soie a 10 centimètres ; l'épée en mesure 40 ; sa largeur près de la poignée est de 32 millimètres ; elle n'en a plus que 26, à 12 centimètres de la pointe. Elle apparaît sous la forme d'une lame rectiligne, à deux tranchants, façonnée identiquement sur les deux faces.

Les mors. — L'un se compose d'une tige de fer, à section carrée de 7 millimètres de côté, un peu plus renflée au milieu qu'aux extrémités qui se terminent par un trou dans lequel jouait librement l'anneau porte-rênes en fer, de 7 centimètres et demi de diamètre. La longueur totale du mors est de 13 centimètres et demi ; la bouche du cheval n'en utilisait que 10 centimètres.

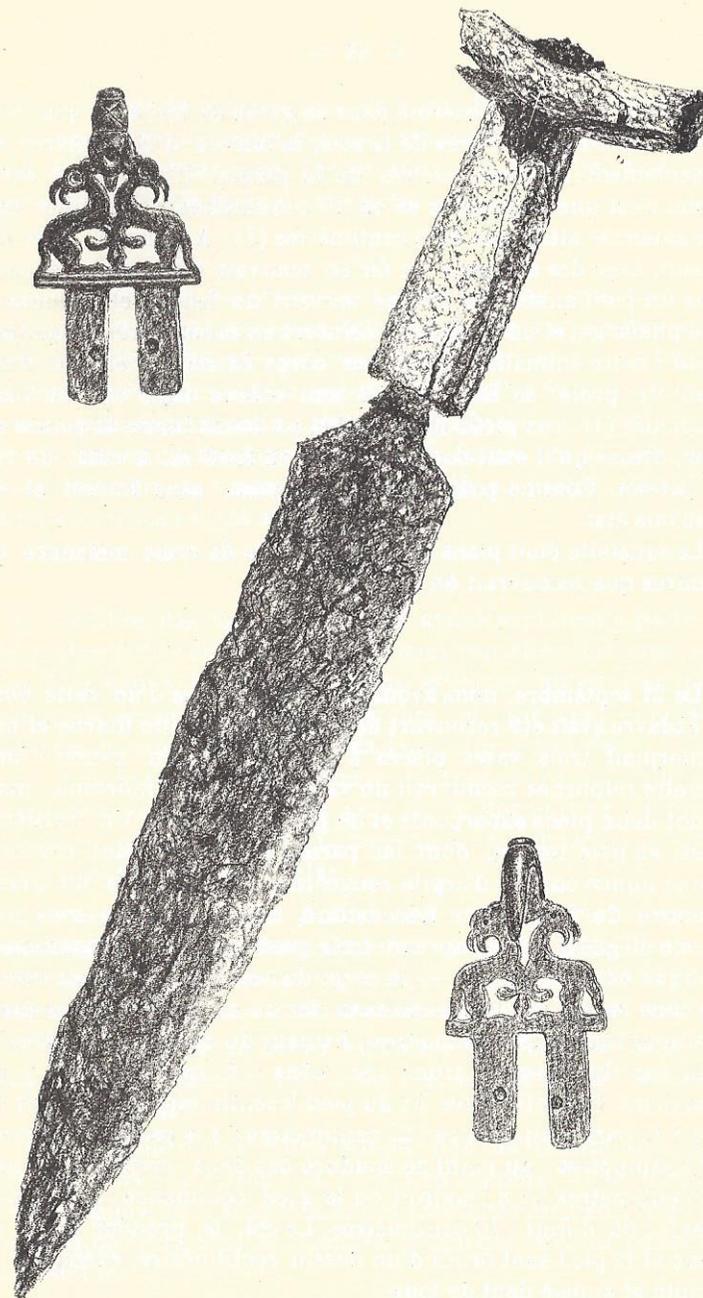
Le second présente cette particularité qu'il est formé de deux tiges de fer réunies en leur milieu par un anneau.

Les phalères. — Les plaques de bronze sont constituées chacune par trois cercles tangents de même diamètre ; toutefois, l'un des cercles est entouré d'une bordure circulaire pleine faisant corps avec lui et qui finit aux points d'intersection avec les autres cercles. Trois petits rivets fixaient, selon toute vraisemblance, ces plaques de bronze sur la bride du cheval. Le dessin obtenu par l'ouvrier en ajourant ces plaques est assez compliqué pour exiger une description qui allongerait outre mesure ces quelques notes.

*

**

Le mobilier funéraire, détaillé plus loin, était contenu dans la ossa d'un guerrier ouverte le 20 août : un poignard de 20 centi-



POIGNARD ET BOUCLE DE CEINTURE, VUE DE FACE ET DE DOS
PROVENANT DE LA TOMBE D'UN CELTE

(Cimetière celtique d'Hautviné)

mètres de longueur, enfermé dans sa gaine de fer, était placé le long du fémur droit ; près de la soie, la lame a 4 centimètres et 3 seulement à 7 centimètres de la pointe. L'intérêt de cette arme, c'est que la poignée en os (10 centimètres) se termine par des antennes atténuées de 6 centimètres (1). A gauche, près du bassin, avec des anneaux de fer en mauvais état, nous recueillons un petit anneau de bronze servant de bague et entourant une phalange, et une boucle de ceinture en bronze, très artistique. Motif : deux animaux imaginaires (corps de cheval et tête d'oiseau de proie) se font face et sont cabrés dans une attitude gracieuse (1). Aux pieds et à gauche, un fer de lance, la pointe en l'air, dressé qu'il était contre la paroi du fond et, à côté, un fer de javelot. Comme poterie, un petit vase, sans intérêt et en mauvais état.

Le squelette était placé sous une couche de craie mélangée de cendres que recouvrait de la terre noire.

**

Le 21 septembre, nous avons exploré la tombe d'un celte dont le cadavre avait été recouvert de 30 centimètres de tourbe et qui renfermait trois vases placés à droite, près du genou : une assiette retournée recouvrait un vase presque cylindrique, mais ayant deux pieds superposés et de taille différente. Un troisième vase, en pâte tendre, dont les parois extérieures sont revêtues d'une mince couche d'argile rougeâtre, était brisé en un grand nombre de fragments. Reconstitué, il se présente sous une forme élégante, et comprend trois parties : le col, légèrement oblique extérieurement, — le corps du vase formé de deux troncs de cône réunis par la grande base (forme carénée) — et le pied. Hauteur totale : 29 centimètres ; hauteur du col : 8 centimètres 5 ; hauteur du premier tronc de cône : 5 centimètres 5 ; du deuxième 12 centimètres 5 ; du pied 2 centimètres 5 ; largeur du col à la partie supérieure : 22 centimètres ; à la partie inférieure : 18 centimètres ; au point de soudure des deux troncs de cône : 23 centimètres 5 ; à l'endroit où le pied commence : 6 centimètres 5 ; où il finit : 10 centimètres. Le col, le premier tronc de cône et le pied sont ornés d'un dessin rectilinéaire, exécuté à la pointe et appelé dent de loup.

(1) Voir gravure.

A l'extrémité de la fosse, près du pied droit, était déposé un fer de lance dont la pointe touchait exactement la paroi est : cela peut faire supposer que l'arme avec son manche, avait une longueur égale à la taille du guerrier.

**

D'autres tombes ne contenaient plus rien ou seulement un mobilier funéraire incomplet, échappé à des recherches antérieures : celle d'un guerrier ; un poignard en mauvais état, un fer de lance et quatre anneaux de bronze ; celles de trois femmes : 1° deux bracelets en potin brisés ; 2° un bracelet à torsade de 4 millimètres de section ; 3° un vase, forme pot à fleur, orné extérieurement, à l'aide du procédé dit au peigne, de petites rainures verticales très serrées.

**

Le nombre des fosses que nous avons explorées à partir de septembre 1910 s'élève à 129 ; elles sont réparties sur une surface d'au moins 15 hectares ; nous estimons qu'un très petit nombre a échappé à nos recherches et que cent cinquante cadavres environ étaient inhumés dans cette nécropole.

Le mobilier funéraire présente notamment avec celui des nécropoles hallstattienne de l'est de la Marne (voir *nécropole d'Haulzy*, par G. GOURY, Conservateur au musée Lorrain à Nancy) les analogies suivantes :

a) Plusieurs vases sont à fond plat avec des parois venant rejoindre le col en forme de cœur ; la partie inférieure d'un petit vase sans fond est demi-sphérique ; l'ornementation rectilinéaire domine ; aucune trace de vase polychrome n'a été relevée ;

b) Le manche à antennes atténuées se retrouve dans un poignard ; trois rasoirs, à lame simple, en forme de croissant, ont été recueillis ;

c) Le torque formé d'une simple tige de bronze circulaire sans tampons aux extrémités, — le torque creux, — le torque à torsade auquel sont suspendues des amulettes ornaient, avec des anneaux de verre bleu et d'ambre, le cou des femmes celtes qui vécurent ici.

Notons les analogies rituelles suivantes : fréquemment, dans le milieu d'un grand vase, un vase à boire s'y trouvait placé inten-

tionnellement, tous deux remplis de la terre de sépulture ; toutes les fosses contiennent un ou plusieurs cailloux étrangers au pays (fragments de quartz, de grès ou de silex) déposés aux environs du bassin, parfois entre les jambes.

*

**

D'autre part, toutes les sépultures sont à inhumation ; le vase à boire est caréné ; deux torques ont de légers tampons ; deux fibules sont d'assez grande taille et aucune ne porte un cabochon : autant de caractères qui sont particuliers à l'époque de la Tène.

J. DUPUIS.

Un cimetière celtique à Saint-Clément-à-Arnes (Ardennes)

Au sud du village de Saint-Clément-à-Arnes (Ardennes), sur le coteau qui court parallèlement à la petite rivière à trois kilomètres des habitations actuelles au lieu dit le « Montant de la Grotte », existe un cimetière celtique.

En mai 1911, nous en avons commencé l'exploration qui ne va pas sans difficultés, l'endroit étant planté de sapins et d'autres arbustes.

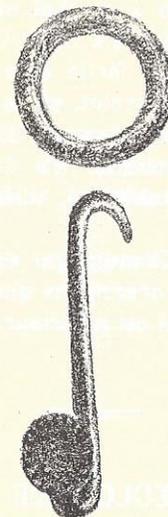
Il nous paraît avoir été visité en partie à une date assez récente (peut-être par M. FOURDRIGNIER de Suippes) et les 14 premières fosses que nous avons ouvertes, l'ont été sans résultats.

Depuis, nos investigations ont porté sur une cinquantaine de fosses. Elles sont, comme à l'ordinaire, orientées de l'ouest à l'est, taillées dans la craie, à des profondeurs variables entre 0 mètre 50 et 1 mètre. Elles ont donné les objets dont le détail suit :

Armes. — Deux fers de lance, trois fers de javelot et une courte épée de 35 centimètres avec son fourreau et trois anneaux de bronze.

Bijoux. — Deux torques à torsade, l'un sans tampon, l'autre à crochets, des débris d'un torque creux couvert de ciselures rectilinéaires, neuf bracelets, une fibule à cabochon, deux boucles d'oreilles, une agrafe très curieuse qui est peut-être une des formes primitives de la fibule : elle est faite d'une épingle

recourbée à une extrémité de manière à former crochet, tandis que l'autre bout recourbé en sens inverse se termine par une petite plaque qui a l'aspect d'un bouton.



Vases. — Neuf vases parmi lesquels plusieurs pots à panse et à col droit, deux vases à boire carénés et une assiette.

LOUIS SIMONNET.

Quelques comparaisons relatives aux cimetières d'Hauviné et de Saint-Clément (Ardennes) et à leur mobilier funéraire.

Ces deux cimetières ont pour emplacement, le sommet d'un coteau crayeux. L'orientation des fosses, leur profondeur, leur disposition sont analogues dans les deux cas. Mais à Hauviné, le cadavre est recouvert d'une couche de terre bourbeuse ; à Saint-Clément, il est inhumé dans la cendre et dans la terre végétale, la plupart du temps.

On relève de fréquentes analogies dans la forme des vases et leur ornementation extérieure ; ici et là, les vases à boire sont carénés ; deux vases tronconiques, provenant des deux cimetières,

portent sur leur pourtour des empreintes faites avec l'ongle de pouce dans la pâte encore molle. Mais la céramique est plus grossière à Saint-Clément.

Les deux nécropoles ont donné le torque sans tampon, le torque creux et le torque à crochet et à torsade. La fibule à cabochon n'a été recueillie qu'à Saint-Clément.

Quant aux armes, il est facile d'en saisir la ressemblance : mêmes fers de lance et de javélot, et, fait qui a bien sa valeur, même genre d'épée courte, à lame de 35 à 40 centimètres.

Aucun des deux cimetières n'a fourni d'indices laissant supposer que les Celtes établis ici, utilisaient la longue épée du Hallstatt.

Le cimetière de Saint-Clément qui est plus pauvre en céramique, en armes et en ornements que celui d'Hauviné, laisse aussi l'impression qu'il lui est antérieur.

J. D et L. S.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE CHAMPENOISE

Liste des nouveaux adhérents

- M^{me} GOBILLON-SARTOR, 30, rue Jeanne-d'Arc (Reims).
MM. BARBIER (Paul), aide-pharmacien à Witry-le-François.
CHOUBRY (François), 3, rue du Petit-Roland.
COLBAK, directeur de la Capitalisation, rue de Talleyrand.
COTTEL, archéologue, 14, rue Constance (Paris).
GATTERMAN, entrepr. de démolitions, rue de la Maison-Blanche (Reims).
GILBERT, agriculteur, rue Dieu-Lumière (Reims).
D^r LAMBERT, 74, boulevard Lundy (Reims).
LEFÈVRE, régisseur à Bourg-et-Comin (Aisne).
LEMOINE (Léon), avocat, 22 rue de la Tirelire (Reims).
VARLET, instituteur à Vauxéré (Aisne).

Le Gérant : H. GARDEZ.